

Réforme de la recherche à marche forcée : mais où le gouvernement veut-il aller ?

Dans son discours du 7 décembre dernier *Réception pour l'avenir de la recherche française*, E. Macron a donné la couleur pour les 18 mois à venir. Il s'agit d'accélérer « à marche forcée » les restructurations en cours depuis 15 ans, en allant plus loin dans l'autonomie des universités, et en transformant les organismes de recherche en agences de programme.

Le CNRS a été créé en 1939, l'INRA en 1946 (devenu l'INRAE en 2020), l'Inserm en 1964, l'Inria en 1967. Depuis plusieurs décennies, cycliquement, des dirigeants politiques voudraient voir disparaître ces organismes de recherche.

Depuis la loi d'autonomie des universités (LRU) adoptée en 2007, les restructurations de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) se sont enchaînées (fusion d'universités, expérimentation statutaire, etc.) et ont considérablement dégradé les conditions de travail des personnels et d'études des étudiants.

La dernière loi en date dans l'ESR, la loi de programmation de la recherche (LPR), remonte à 2020. Cette loi a été très fortement contestée par les personnels de l'ESR, auxquels s'étaient associés les étudiants, mais les très fortes mobilisations ont été stoppées net par le premier confinement lié au COVID. Il faut dire que, sous prétexte d'allouer des moyens financiers, cette loi a encore accen-

tué la précarité au détriment du statut de fonctionnaire, avec la création de deux nouveaux types de contrats : les chaires de professeurs juniors et les CDI de mission scientifique. À la suite du RIFSEEP imposé aux personnels ingénieurs et techniciens, elle a aussi introduit un système de prime au mérite pour les chercheurs et enseignants-chercheurs. De plus, au fil des ans, la programmation budgétaire de la LPR, mise en avant pour promouvoir cette loi, s'avère de plus en plus en décalage avec les besoins, l'inflation étant supérieure aux augmentations budgétaires.

0,75 %

Dans son discours, E. Macron dit que ces réformes ne sont pas allées assez loin, et se gargarise de l'investissement public dans la recherche : « *un rattrapage qui nous ramène aujourd'hui à un niveau comparable sur la partie publique à celui des États-Unis, Royaume-Uni* ». Pourtant, les chiffres disent le contraire : la part des dépenses de recherche publique dans

le PIB va encore baisser, pour approcher les 0,75 % (contre 0,80 % en 2010) ; ce niveau peut être considéré comme historiquement bas, bien loin de l'objectif de 1 % affiché depuis des décennies. En effet, E. Macron ne prend en compte ni la croissance, ni l'inflation estimant que la part allouée à la recherche publique est suffisante. Selon lui, la part d'argent public destinée au privé doit augmenter, malgré les subventions colossales déjà versées aux entreprises privées sans le moindre contrôle. Pendant que le budget 2024 de la recherche (programme 172) est péniblement porté à 8,2 Mds d'€, le Projet de loi de Finance 2024 prévoit une augmentation du **crédit d'impôt recherche (CIR) de 6,5 % à 7,6 Mds d'€**. Cette niche fiscale dont la dépense approche pourtant le budget alloué à la recherche publique n'a aucun impact sur la dépense en recherche et développement des entreprises, qui stagne à 1,45 % du PIB.

Même les présidents d'université, qui ont jusqu'ici toujours soutenu les réformes précédentes, dénoncent à

leur tour les dotations insuffisantes, et menacent de **geler 1500 postes de maîtres de conférences (soit quasiment un poste sur 20)**. En effet, les mesures gouvernementales — augmentations du point d'indice en 2022 et 2023, glissement vieillesse technicité (GVT) lié aux multiples réformes des retraites, surcoûts liés à l'inflation et à l'énergie etc. — ne sont que partiellement financées par l'État.

Malgré ce sous-investissement, les personnels de l'ESR maintiennent, contre vents et marées, une recherche publique de qualité. Ainsi, le comité d'évaluation (Hcéres) du CNRS considère le CNRS comme « *une institution de recherche majeure et de niveau mondial. Son histoire et son impact se reflètent dans sa réputation, sa taille et son envergure, et sa présence sur l'ensemble du territoire français, dans les initiatives scientifiques européennes et au niveau international* ».

AGENCES DE PROGRAMMES: POURSUITE DE LA LOGIQUE D'APPELS D'OFFRES ET DE RECHERCHES SUR PROJET À LA PLACE DE FINANCEMENTS RÉCURRENTS DES ÉQUIPES DE RECHERCHES.

E. Macron veut maintenant accélérer la purge libérale. Il « *souhaite que nous réussissions à transformer nos grands organismes nationaux de recherche en de vraies agences de programmes* », à savoir « *climat, biodiversité et société durable au CNRS, en lien naturellement avec l'Ifremer pour les océans, avec l'IRD pour le développement durable, pour n'en citer que quelques-unes et illustrer la nécessaire coordination de nos forces, agriculture, alimentation durable, forêts, ressources naturelles associées pour l'INRAE, énergies décarbonées, numérique, logiciel à l'INRIA, santé à l'INSERM en lien étroit avec nos CHU, composants aux systèmes et infrastructures numériques au CEA, spatiales naturellement au CNES, etc.* » Preuve de l'échec fracassant de 20 ans de politique qui, avec la création de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) en 2005, entendait priver les organismes de leur stratégie d'orientation, la création de ces agences de programmes accentue les excès d'une logique de plus en plus fondée sur une politique de recherche à court terme et à la demande à coup d'« *appels d'offres et financements sur projets de courte durée* ». La séquence Covid et les financements par à-coups des recherches sur les coronavirus avaient pourtant prouvé le caractère indispensable de financements d'État permanents sur le long terme.

Les universités, de leur côté,

« *doivent [...] organiser et gérer la recherche scientifique de leur territoire* ». E. Macron précise: « *faisons des vraies agences de financement qui arrêtent de gérer directement les personnels, faisons des vraies universités autonomes avec des logiques de site* ». Ici, le président suggère que les organismes de recherche se réduiraient à des agences de financement sans personnel, et les universités des établissements de l'ESR féodalésés par un pilotage autoritaire et l'amplification de la baisse des moyens. Il enfonce le clou: « *Ce que je propose [aux universités], c'est d'ici à 18 mois, d'ouvrir l'acte 2 de l'autonomie et d'aller vers la vraie autonomie avec des vrais contrats pluriannuels où on a une gouvernance qui est réformée* ». « *L'autre élément qui va avec cette simplification, c'est une différenciation assumée* ». Il s'agirait concrètement de la mise en œuvre des recommandations du rapport Gillet [mission sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation - juin 2023].

REMETTRE EN CAUSE LES STRUCTURES ÉLUES, POUR ALLER VERS DES ÉVALUATIONS COUPERETS

Pour mettre en œuvre ces transformations, Macron veut des évaluations couperets: « *on ne tire toujours pas assez conséquence des évaluations [...] Aujourd'hui, une mauvaise évaluation n'a aucune conséquence, quasiment, sur une équipe de recherche. Ça veut dire que collectivement, si on veut qu'il y en ait moins, il faut qu'on accepte de se dire que sur une équipe de recherche qui a une mauvaise évaluation, on accepte de la fermer* ». Notons qu'il aborde ce sujet en lien avec la transformation qu'il souhaite pour l'ESR, notamment la transformation des organismes en agence de programmes.

L'évaluation de l'ESR est permanente et à tous les niveaux: établissements, laboratoires (UMR), équipes, agent-es, ... Les instances d'évalua-

tion changent régulièrement, c'est aujourd'hui le comité Hcéres (qui succède à l'Aeres) qui évalue les établissements et les UMR (unités mixtes de recherche). Elles contournent les structures élues par les personnels et l'évaluation par les pairs dans les organismes de recherche. Macron précise pour les UMR: « *Le CNRS devrait également demander au Hcéres de poursuivre ses efforts pour distinguer, à travers l'évaluation des UMR, les unités ou équipes de recherche dont les résultats sont « de rang mondial », celles dont les résultats « ont une reconnaissance internationale », et celles qui ont une « notoriété nationale » ou « locale »* ».

De très nombreuses autres instances évaluent les chercheur-ses et enseignant-es-chercheur-ses (Comité national de la recherche scientifique, Conseil National des Universités, Conseil Académique, ...). Mais ça ne suffit pas à Macron: « *Le CNRS devrait impliquer davantage d'experts externes, en particulier internationaux, dans l'évaluation des chercheurs individuels, sur une base régulière* ».

Cette volonté de contournement des instances existantes se retrouve avec la création d'un « *Conseil présidentiel de la Science* » auprès du Président de la République, composé de 12 scientifiques de différentes disciplines. Ce conseil ne discutera qu'avec le président, et ses rapports ne seront pas publics contrairement au Conseil scientifique créé pendant la crise Covid. Si le président voulait vraiment tenir compte de l'avis des scientifiques, de nombreux rapports sont à sa disposition: du Comité national de la recherche scientifique, des conseils scientifiques d'organismes, des sociétés savantes, des organisations syndicales, du Conseil économique social et environnemental etc.

MENACE SUR NOS STATUTS

Dans ce contexte, nos statuts sont en ligne de mire. Macron sait qu'il marche sur des œufs sur ce sujet: « *je n'ai pas dit qu'on allait réformer les statuts. Mais à la fin des fins, qu'est-ce qu'on veut? [...] Je suis incapable de dire au fond s'il faudrait 100 % de temps de recherche pour la même personne tout au long de sa vie, et c'est sans doute une stupidité absolue de notre système. [...] Je vous invite très sincèrement, vous êtes beaucoup plus intelligents que moi, tous dans cette salle, à les changer vous-mêmes* ». On appréciera le qualificatif de « *stupidité absolue* » pour le statut de chercheur-se à temps plein. C'est aussi le retour de la modulation des services pour les enseignant-es-chercheur-ses après les luttes victorieuses menées en 2007 et 2009. Cette provocation faite aux personnels de l'ESR ne peut rester sans réponse.

Cette volonté de contournement des instances existantes se retrouve avec la création d'un « *Conseil présidentiel de la Science* » auprès du Président de la République

Là encore, les choses se précisent dans le rapport d'évaluation du CNRS par le Hcéres: « Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le CNRS, l'université attribuerait à chaque UMR la responsabilité de contribuer à un certain nombre d'heures d'enseignement, qui devraient être assurées par les membres de l'unité (maîtres de conférences et professeurs de l'université, chercheurs CNRS, autres). » Le comité estime ensuite que les chercheur-ses enseignent 30 heures équivalent TD par an en moyenne, et que ce nouveau fonctionnement pousserait cette moyenne à plus de 64 heures, mais qu'il faudrait différencier: « il pourrait être intéressant de permettre une plus grande implication de certains chercheurs volontaires dans les activités d'enseignement ».

Les statuts ne seraient donc pas directement modifiés, mais on inciterait les chercheur-ses, sans doute avec des carottes (primes) et des bâtons (évaluation sanction), à enseigner beaucoup plus. Très concrètement, cela permettrait au gouvernement d'économiser le recrutement nécessaire de jeunes maîtres de conférences. Du côté des enseignant-es-chercheur-ses, le rapport Gillet recommandait la mise en œuvre de la modulation de service. Ainsi, dans leur état d'esprit, les deux statuts seraient rapprochés localement, avec tout un panel de temps d'enseignement, de 0 à 384 heures, avant d'être fusionnés.

D'après le rapport du comité Hcéres: « concernant les personnels de support et d'appui, il est utile de souligner que le CNRS apporte aujourd'hui, en proportion, une part des personnels de support et d'appui des UMR très supérieure à celle des universités [...]. Ce déséquilibre est une source de difficultés. Dans la compréhension du comité, renforcer la capacité des universités à accroître leur apport en personnels de support et d'appui dans les UMR est certainement un élément clé pour conforter le modèle des UMR. » Pas question donc, de permettre au CNRS et aux autres organismes de recherche, d'embaucher plus de personnels, c'est aux universités de le faire. Si le statut n'est pas directement attaqué, le nombre de nouveaux recrutements sous statut de fonctionnaire s'effondre pour être remplacé au mieux par des embauches de précaires. Ainsi, le statut est destiné à mourir à petit feu.

POUR « SIMPLIFIER », IL FAUT DES CRÉDITS DE BASE ET DES EMBAUCHES

Le « fardeau administratif » dans les organismes et les universités, continue de faire parler de lui.

Le comité d'évaluation Hcéres du CNRS estime que « Le personnel admi-

nistratif est soumis à une pression croissante en raison du manque de ressources, de la complexité des procédures et du taux de renouvellement élevé. Dans de nombreuses unités de recherche, l'insuffisance du soutien administratif et technique, ainsi que les dysfonctionnements des structures administratives, entravent le travail quotidien et constituent un risque à long terme pour le système ».

Mais si les constats sont partagés, les solutions proposées divergent. Pour ce comité, c'est aux universités d'embaucher, et il faut ensuite une « opération commando » pour simplifier les procédures administratives. Le P.-D.G. du CNRS affirme que « des réflexions sont en cours sur une quinzaine de sites pour simplifier les procédures administratives, suite au récent rapport Gillet rédigé à la demande de la ministre de l'ESR ».

La ministre ESR, elle, affirme dans la presse: « nous travaillons depuis plusieurs mois avec France Universités (l'association des Présidents d'universités), Udice (l'association qui rassemble les dix universités les mieux dotées) et les organismes de recherche pour lancer une action commando de la simplification. C'est pourquoi, j'ai organisé une réunion, lundi 4 décembre 2023, avec les 17 sites expérimentaux volontaires qui vont tester des mesures de simplification durant les 18 mois prochains mois. Ils me rendront une copie détaillée début 2024, en précisant les mesures qu'ils souhaitent déployer dans ce cadre et en identifiant les mesures à travailler au niveau national. Les organismes font bien sûr de même au niveau national et sont aussi impliqués au niveau des sites via les UMR. »

Pour nous, ce sont les réformes de ces dernières années qui ont rendu le quotidien des personnels insupportable, en multipliant les tâches de contrôles, de validation et d'évaluation, en précarisant le travail avec des restructurations permanentes, des outils informatiques dysfonctionnels et mal connectés les uns aux autres. Le personnel permanent en baisse, avec le non-remplacement de nombreux départs, augmente considérablement la charge de travail. Ces manques sont partiellement compensés par l'embauche de contractuels, mais ces personnels doivent sans cesse être formés car ils ne restent pas, du fait de salaires trop faibles (y compris en comparaison avec le reste de la Fonction publique), de la charge de travail trop lourde et des dysfonctionnements dans le quotidien de travail. ♦

REVENDEICATIONS

CGT

Nous continuons d'affirmer, comme cela avait été massivement revendiqué notamment pendant la mobilisation de mars 2020 contre la LPR, que les besoins pour l'ESR sont:

— Des embauches massives de personnels pour le soutien et l'appui à la recherche sur statuts de fonctionnaires, en constant effritement depuis des années et plus globalement de toutes les catégories de personnels;

— Le maintien du statut de chercheurs comme ingénieurs et techniciens pleinement dédiés à la recherche, enseignants-chercheurs consacrant la moitié de leur temps de travail à la recherche, l'autre moitié à l'enseignement;

— Une meilleure attractivité des carrières par une revalorisation de 30 % du point d'indice, des revalorisations indemnitaires et une progression de carrière garantie;

— Un plan de titularisation des contractuel-les;

— Des financements récurrents suffisants pour les laboratoires avec suppression de l'ANR et réattribution de ses crédits; les appels à projet doivent rester exceptionnels dans le financement de la recherche;

— Dans les organismes de recherche, une évaluation collégiale par des pairs en grande majorité élus;

— Un plan de rénovation des bâtiments pour de meilleures conditions de travail et pour répondre aux enjeux climatiques.

Face à l'ampleur de la crise économique, le gouvernement continue la même politique et ose même parler de réarmement général, y compris pour la Fonction publique. Il feint de ne pas constater la colère bien présente dans le pays. L'enjeu pour nous est d'arriver à transformer cette colère dans un cadre organisé à même de pouvoir faire reculer le gouvernement.

2024 ne doit PAS être l'année des réarmements (ou alors uniquement du nôtre) mais celle des reconquêtes sociales! Sur le terrain, dans les instances et avec les collègues, à nous d'organiser la lutte avec cet objectif! ♦